

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 30 (1968)
Heft: 14

Rubrik: Le Courier des lecteurs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Courrier des lecteurs

La remorque autochargeuse et l'agriculteur progressiste

Une première prise de position

En publiant (dans le no 10/68, page 470) sans délai l'opinion d'un de nos collaborateurs au sujet de l'article ci-dessus, nous voudrions fournir en quelque sorte un exemple de réponse à nos correspondants du point de vue des questions à aborder et de la brièveté à observer.

«En ce qui concerne les trois insuffisances du pick-up citées par votre correspondant E.A., je voudrais faire les remarques suivantes:

1. Espacement des dents du pick-up

La distance séparant les dents les unes des autres exerce effectivement une influence déterminante sur la bonne ou moins bonne reprise du fourrage au sol. La différence qui existe quant à la qualité du ramassage est cependant tellement grande entre un pick-up avec espacement des dents égal à 6 cm et un autre pick-up où cette distance est de 7 cm que je ne crois pas nécessaire d'exiger un écartement des dents de 3,5 à 4 cm. Un point qui joue un rôle important à cet égard est la vitesse périphérique des dents. Si cette vitesse s'avère favorable et que l'écart entre les dents ne représente que 6 cm, il ne semble guère possible, à l'heure actuelle, que le possesseur de tel ou tel type de remorque autochargeuse soit obligé de recourir ultérieurement au râteau à bras. Par ailleurs, on constate que les exigences posées à la qualité varient d'un pays à l'autre. Ainsi l'espacement des dents des pick-up est généralement plus faible sur les remorques autochargeuses de provenance autrichienne que sur celles fabriquées dans les pays nordiques, par exemple.

2. Pick-up de largeur insuffisante

Afin de pouvoir discuter de ce problème, il faudrait tout d'abord se mettre d'accord sur ce qu'il faut entendre par largeur du tambour ramasseur. S'il s'agit de la distance existante entre les dents extrêmes, les larges mentionnées par Mr E.A. sont à mon avis un peu trop grandes. Au cas où les roulettes porteuses ont été montées aux

extrémités, on en arrive en effet à une largeur totale supérieure à 2 m. Un tel dispositif de ramassage coûteux risquerait alors beaucoup d'être endommagé quand on circule sur les routes. Relevons par ailleurs que l'espace libre existant entre les roues du tracteur n'est que de 1 m à 1 m 05 (selon les pneus) avec une voie de 1 m 32, et qu'il n'est aussi que d'environ 1 m 20 avec une voie de 1 m 50. Un tambour ramasseur d'une largeur de 1 m 35 à 1 m 50 (distance entre les dents extrêmes) me paraît donc pleinement suffisant. Il faut remarquer d'autre part que les mesures indiquées dans les prospectus varient malheureusement assez souvent, et largement, par rapport aux dimensions réelles. Aussi est-il toujours nécessaire de procéder soi-même à un contrôle. Faisons observer enfin que les petits «andains» en question peuvent également être produits si l'andain de fourrage à ramasser est trop large ou si l'on conduit avec le tracteur avec insuffisamment de précision.

3. Pick-up montés de façon rigide

Etant donné qu'on trouve sur le marché des tambours ramasseurs oscillants (à articulation centrale) — soit du type tiré, soit du type poussé — et qui s'adaptent bien aux inégalités du sol même dans les conditions de travail les plus difficiles, toute discussion à ce sujet semble superflue.

Be.

Qui doit payer cela....?

Il s'agit des frais élevés occasionnés par les démonstrations que l'on effectue avec des machines agricoles; soit de manifestations, qui, **en plus** des expositions traditionnelles comme le Comptoir Suisse, l'Olma, la Foire suisse de la machine agricole et diverses autres présentations de matériels pour l'agriculture mises sur pied par des organisations professionnelles, sont souvent prévues sur le plan régional uniquement à des fins de propagande, autrement dit pour augmenter le **prestige** de telle ou telle firme. Cela bien que la nécessité et le résultat positif de telles manifestations apparaîsse problématique dans plus d'un cas, surtout lorsque ces démonstrations sont préparées par des personnes peu au courant des exigences qu'elles posent et dirigées par des organisateurs qui ne possè-

dent pas de connaissances suffisantes dans le domaine du machinisme agricole. En outre, les manifestations en question ont fréquemment lieu lors de périodes pendant lesquelles les agriculteurs sont difficilement disponibles. A ces époques-là, les fabricants, ainsi que les commerçants, ont par ailleurs absolument besoin de leur personnel pour livrer les machines aux clients et effectuer les travaux d'entretien ou de réparation. D'autre part, on peut constater que la participation des véritables intéressés (les agriculteurs) à ces manifestations devient plus faible d'année en année. Seuls les nombreux membres du personnel affecté aux démonstrations, ainsi que les tout aussi nombreux officiels, peuvent encore donner l'illusion d'une grande affluence de visiteurs.

Aussi une meilleure coordination des efforts entre les organisations agricoles, de même qu'une meilleure entente entre les firmes industrielles et commerciales concernées, apparaissent indispensables pour mettre un peu d'ordre dans ce domaine particulier. Chacun doit se rendre clairement compte que c'est en définitive l'agriculteur, et personne d'autre, qui doit payer les frais occasionnés par les manifestations auxquelles nous avons fait allusion! Ces dépenses, considérées comme frais généraux, sont en effet toujours comprises dans les prix de vente des matériels! Les organisateurs de ces manifestations en sont-ils tous bien conscients? Walter Michel

Note de la Rédaction — L'Association suisse de propriétaires de tracteurs est prête à collaborer en vue d'assainir la situation régnant actuellement dans le domaine des démonstrations de machines et instruments agricoles. Relevons toutefois à ce propos que nos sections mettent sur pied des démonstrations avec des matériels appartenant à nos sociétaires. Les frais occasionnés dans ces cas-là ne concernent donc uniquement que les travaux d'organisation et pas ceux nécessités pour se procurer les machines ou instruments voulus.

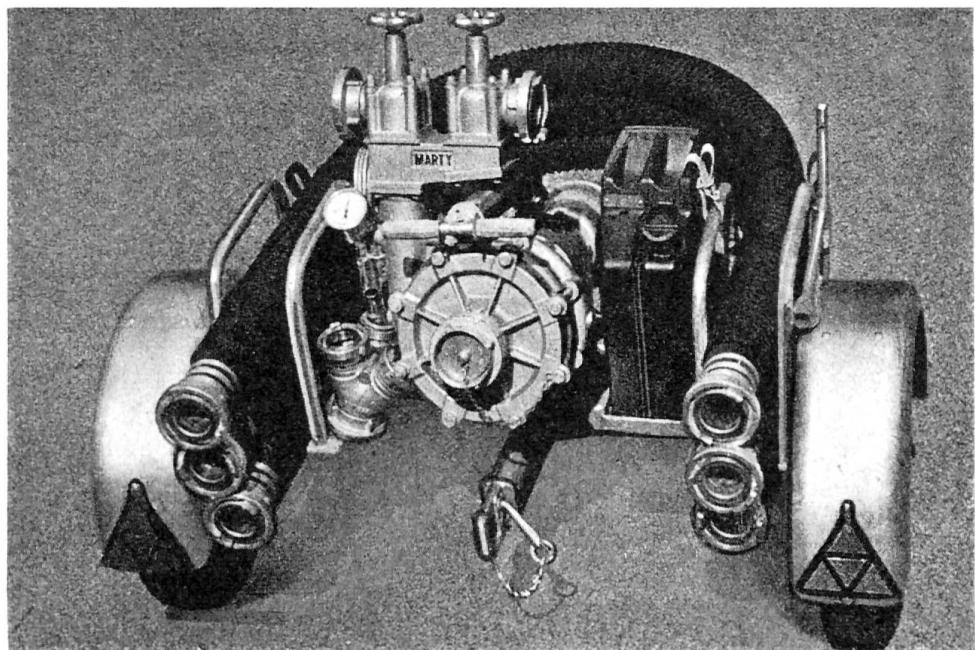
La lutte contre les incendies dans les villages

(réponse à l'article paru dans le no. 9/68)

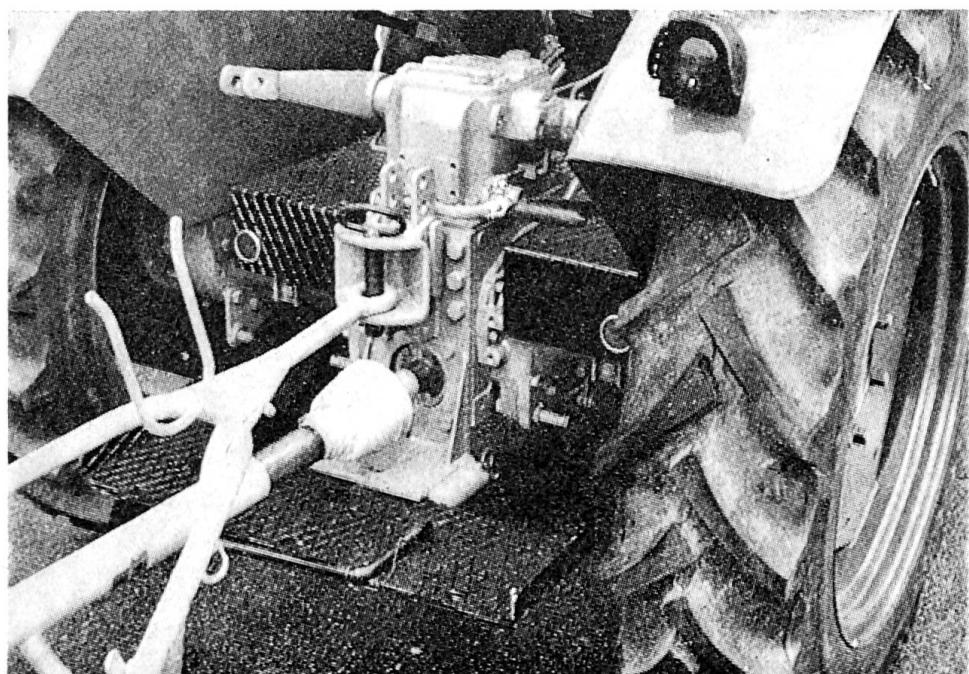
Je voudrais dire tout d'abord que l'idée de votre correspondant «zi» a été réalisée

depuis longtemps en Suisse. La firme A. Marty & Cie, fabrique de matériel d'incendie, à Feuerthalen ZH, a déjà lancé depuis de longues années sur le marché une motopompe sur roues à prise de force (pour tracteurs). Jusqu'à maintenant, plus de 400 machines de ce genre ont été vendues. Elles ont fait brillamment leurs preuves dans la pratique. A ma connaissance, tous les cantons (excepté le canton de Zurich) accordent une subvention lorsqu'une de ces motopompes est achetée pour un corps de sapeurs-pompiers. Bien que la remarque faite au sujet des ronds-de-cuir ne me semble pas entièrement fausse pour le canton de Zurich, je ne tiens pas à discuter ce point particulier. Il est par contre certain que des motopompes du type dont il s'agit ont tout de même été achetées dans ce canton sans subside et que la dépense occasionnée était encore inférieure à celle exigée pour une motopompe sur roues à moteur auxiliaire bénéficiant d'une subvention.

En tant qu'ancien commandant de sapeurs-pompiers, je ne peux que recommander l'acquisition d'une motopompe tractée à prise de force, principalement aux petites communes. Notre service du feu, relativement important, possède non seulement un fourgon-pompe de premier secours et une pompe automotrice à incendie, mais également une motopompe à entraînement par la prise de force des tracteurs agricoles. L'achat de ce dernier matériel revient bien moins cher que l'achat d'une motopompe à moteur auxiliaire et supprime tous les frais et ennuis qui en découlent (carburant, huile de graissage, essais de fonctionnement, etc.). D'autre part, une motopompe de ce genre peut parfaitement bien être remisée dans le local du matériel des pompiers même s'il n'est pas chauffé. On aura seulement soin de veiller à ce qu'elle ne contienne pas de restes d'eau. Par ailleurs, il va sans dire que la capacité de travail d'une motopompe à prise de force dépend dans une très large mesure de la puissance du moteur du tracteur. Soulignons à ce propos que les pertes d'énergie se produisant entre le volant du moteur et la pompe (organes de transmission, arbre à cardans, multiplicateur) sont de l'ordre de 10 à 20 %.



Aspect de la motopompe tractée à prise de force destinée à la lutte contre les incendies.



Dispositif d'attelage pour l'accouplement de cette remorque à deux roues au tracteur.

Lorsqu'on a l'intention de faire l'acquisition d'une motopompe tractée à prise de force, il faut se dire qu'au moins 3 à 6 tracteurs doivent pouvoir être requisitionnés. Ceci afin qu'on ait la possibilité d'utiliser la pompe même dans le cas où certaines de ces machines de traction effectueraient des travaux au moment où l'on en aurait besoin. Par ailleurs, l'adaptation du règlement à la motopompe à prise de force n'a

suscité aucune difficulté. Quand on se sert de la pompe, d'autre part, l'indemnité à verser pour les heures d'utilisation du tracteur doit naturellement avoir été exactement fixée au préalable par la commune en cause.

Pour terminer, signalons que la motopompe tractée Marty à prise de force coûte Fr. 5'800.—.

G.

Moissonneuse-Batteuse Massey-Ferguson est absolument imbattable

le géant Goliath **MF 510**

qui, en plus de ses caractéristiques remarquables et sa force énorme, possède comme seule machine sur le marché le sensationnel contrôle automatique de la hauteur de coupe, dispositif qui permet de maintenir exactement la hauteur de coupe une fois déterminée, indépendamment des conditions du terrain (dénivellations)



par le petit David **MF 30**

qui, malgré tout, fait un travail merveilleux, par une seule personne, au point de vue rendement et efficacité. En plus, cette machine est à la portée de tous ceux qui jusqu'à présent ont dû renoncer à une automotrice pour des raisons de prix, car elle ne coûte que frs 15950.-!

Découper et envoyer à Service Company Ltd., 8600 Dubendorf

Veuillez m'envoyer, sans engagement, les prospectus suivants:

- MF 510 largeur de coupe 3 ou 4,2 m, moteur PERKINS diesel
- MF 410 largeur de coupe 3 m moteur PERKINS diesel
- MF 87 largeur de coupe 2,5 ou 3,0 m, moteur PERKINS diesel
- MF 31 largeur de coupe 2,1 m moteur PERKINS diesel
- MF 30 largeur de coupe 1,8 m moteur VW industriel

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

Lieu: _____



Agence générale pour la Suisse:

Service Company SA Dübendorf

8600 Dubendorf/ZH Usterstrasse 124 Téléphone (051) 85 12 12